

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 27 DECEMBRE 1797.

*Suite de Londres, du 15 Décembre.*

Une opposition à la nouvelle taxe proposée par M. Pitt, se manifeste dans toute la ville de Londres, et sera vraisemblablement secondée par toutes les provinces. La Cour du Conseil Commun de la cité de Londres, s'est assemblée Mardi; et il y a été résolu unanimement, que non-seulement le bill relatif à l'augmentation des taxes de cotisation seroit oppressif et partial, en ce qu'il peseroit plus sur la classe mitoyenne que sur les personnes riches; mais encore qu'il tendroit à diminuer le commerce et l'industrie, à augmenter la taxe des pauvres, et à ruiner des milliers de membres utiles de la commune, lesquels ont déjà beaucoup de peine à payer leur cote-part actuelle; que l'assiette présente ne peut servir de règle pour juger des fortunes, parceque beaucoup de marchands, par la nature de leur commerce, sont obligés de payer des loyers très-chers: que si on persistoit à prendre un tel parti, la grande masse du peuple seroit privée de toutes les douceurs de la vie, et par conséquent ne pourroit s'intéresser au soutien de la querelle dans laquelle on est engagé: qu'il seroit très-préjudiciable aux personnes qui seroient dans le cas d'obtenir une diminution, de faire connoître l'état de leurs affaires, et que cela seroit contraire à une constitution libre; qu'en conséquence tous les membres de cette cour qui siègent en parlement, sont requis de s'opposer à ce que ce bill passe en loi. — Presque toutes les paroisses et corporations se sont assemblées hier, ou sont convoquées pour le même objet.

On va faire passer beaucoup de cavalerie en Irlande, où plusieurs Baronies viennent d'être de nouveau déclarées en état de trouble.

On est occupé à décharger les prises Hollandoises. Elles contiennent une si grande quantité de cordages, de toiles à voiles, etc. d'équipages de camp, etc. le tout neuf et d'excellente qualité, qu'on ne peut guères douter que ces approvisionnemens ne fussent destinés à équiper la flotte de Brest.

On a découvert récemment près de Penzance dans le duché de Cornwallis, une veine de la matière qui sert aux chinois pour colorier leur porcelaine; elle se trouvoit dans un coin d'une mine d'étain qu'on avoit exploitée.

On mande du Port au Prince, Isle de St. Domingue, en date du 27 Septembre, que les nègres rebelles sont encore en possession des hauteurs qui entourent la plaine appelée le Cul-de sac; ils en descendent souvent en forces pendant la nuit, et mettent le feu aux sucreries. Il n'y a de sûreté dans cette partie de l'isle, qu'au Port au Prince, qui est protégé par les hauteurs du Morne de l'hôpital, et par le fort de Bisanton.

La flotte des Indes-Orientales est arrivée avant-hier à Spithead, sous le convoi de l'*Intrépide* et du *Van Trompe*.

Le capitaine Campbell, qui commandoit le bâtiment qui avoit à bord les amiraux hollandois, est de retour. A l'entrée du Texel, on ne lui permit pas d'aller plus loin, et on envoya prendre à son bord l'amiral de Winter et les autres officiers qui l'accompagnoient.

Les 3 pour cent consolidés sont à 49  $\frac{3}{4}$ .

— La seconde lecture du Bill sur les nouvelles taxes, qui avoit été fixée au 13, n'a eu lieu qu'hier. Cette motion a donné lieu à des débats très longs et très intéressans. M. Fox, M. Shéridan et plusieurs autres membres distingués de l'opposition se sont trouvés à la séance.

ce. Les discours prononcés par M. Fox et M. Pitt sont surtout remarquables. (Nous en parlerons) La seconde lecture a passé à une majorité de 175 voix contre 50, et Lundi le Bill sera discuté en comité. M. Pitt a annoncé qu'il étoit encore susceptible de beaucoup de modifications.

*Suite de Paris, du 19 Décembre.*

L'anecdote rapportée par la *Sentinelle* (dans notre N<sup>o</sup>. 358) paroît vraie quant au fond; mais les journaux ne sont pas d'accord sur les circonstances. Plusieurs assurent (ce qui est aussi plus vraisemblable) que la femme qui fit prévenir Buonaparte qu'on vouloit attenter à ses jours, ne s'est point poignardée, mais qu'elle a été étranglée par les hommes dont elle avoit révélé la conversation et qui s'étoient aperçus qu'ils en avoient été entendus. Son col est meurtri et sillonné; elle a encore été frappée de plusieurs coups avec des armes tranchantes et incisives. Elle n'a cependant point succombé, mais elle est dans un état désespéré. Les dépositions qu'on en a obtenues portent, à ce qu'on assure, le cachet de la vérité.

Beaucoup de personnes ont été étonnées de voir la *Gazette nationale* comprise dans la nouvelle proscription qui vient d'avoir lieu; le rédacteur de cette feuille étoit un patriote rectiligne, et pouvoit passer pour le Caton des journalistes républicains; également opposé aux jacobins et aux royalistes, censurant avec une véritable énergie et d'après sa conscience les opérations du gouvernement, il n'étoit d'aucun parti, et énonçoit franchement son opinion, sans être mû par aucune considération étrangère au bien de la patrie. L'on a déjà vu qu'il n'est point partisan de l'extension des limites. La réception qu'il a faite au citoyen Wasserfall, se trouve en quelque façon justifiée par la lettre suivante, écrite de Cologne.

„ Nous n'entendons plus parler des députés qui se sont rendus à Paris pour présenter ce qu'ils appellent le vœu des habitans de Cologne pour la réunion. Nous ignorons encore comment ils ont pu s'assurer que la majorité des habitans étoit pour cette réunion, aucun des moyens naïves et indispensables en pareil cas n'ayant été employé. Au reste, les vues du gouvernement français sont trop étendues, sa politique est dirigée par des causes et des motifs d'une trop grande importance, pour que cette démarche isolée puisse influer sur sa détermination dans la grande affaire qui doit décider du sort de la rive gauche du Rhin. Il est à présumer que le séjour de Paris aura donné au p..... W\*\*\*\*, un ton et des manières plus républicaines. L'on ne peut se faire une idée de la hauteur et de la morgue qu'il affectoit ici, depuis que du réduit obscur où sa plume s'exerçoit aux dépens de ses chiens, il s'est trouvé tout à coup assis dans la chaire curule. L'on peut faire le même reproche à quelques-uns de nos municipaux. C'est par l'exemple

qu'il faut prêcher l'égalité, et non par des déclamations virulentes, où la passion, l'égoïsme et le vil intérêt percent et démasquent le faux républicain aux yeux de l'observateur impartial.

*Conseil des 500. — Séance du 15.*

Le conseil arrête, après un rapport d'Enguerand, que les membres du tribunal criminel du département de la Dyle seront mandés à la barre, pour y rendre compte de leur conduite, relativement au refus que ce tribunal a fait d'appliquer à un ministre du culte catholique la loi qui exige de tous les ministres des cultes la déclaration de soumission aux lois de la république.

Leclerc présente un nouveau projet sur les institutions républicaines, dans lequel il réduit les diverses dispositions qui n'ont point été contestées, telles que l'établissement d'un temple républicain destiné aux solennités des actes de naissance et de mariage. Il demande ensuite que la question relative au livre de famille soit envoyée à un nouvel examen de la commission, ainsi que la partie du projet sur les sépultures, pour en faire un rapport dans deux décades.

Le conseil ordonne l'impression du nouveau projet de Leclerc, et adopte la seconde proposition.

On reprend la discussion sur le tabac. — Woussen combat le projet de la commission, comme éversif de l'industrie nationale, et contraire aux principes d'une sage économie politique.

Tallien est d'accord avec la commission sur la nécessité de procurer au trésor public les fonds pour le service de l'an 6; mais faut-il y parvenir par des moyens destructifs de l'industrie particulière, avilissans pour le gouvernement, contraires même à l'intérêt du trésor public? L'orateur conclut à la question préalable.

Le Conseil ferme la discussion, et rejette, par la question préalable, le projet de la commission des finances.

Sur la proposition de Fabre, une nouvelle commission présentera un autre projet.

Duhot soumet à la discussion son projet sur les fêtes décadales.

Félix-Faulcon ne pense pas que cette loi puisse être exécutée dans les campagnes où les travaux rustiques s'opposent impérieusement à toute cessation ou suspension. Il demande qu'on se borne à inviter les habitans des campagnes à suspendre ces jours leurs travaux.

Grégoire regarde comme rébelle quiconque n'obéit pas à la loi qui ordonne aux citoyens de se conformer, dans les actes civils, au nouveau calendrier; mais il ne pense pas que le législateur veuille envahir le domaine des consciences, et comprimer la liberté

des cultes. Cependant, d'après une fausse interprétation d'une lettre du ministre de l'intérieur, des administrations centrales ont voulu obliger des prêtres à transporter leurs dimanches aux décadis, tandis que le ministre ne parle que d'une seule invitation. L'orateur remarque qu'on n'impose pas la même obligation aux juifs ni aux musulmans, qui continuent paisiblement de célébrer les uns le sabbat, les autres le vendredi.

Il demande 1<sup>o</sup>. qu'un arrêté de l'administration de l'Allier et de la municipalité de Moulins, qui semble obliger les prêtres à transférer aux décadis leurs fêtes, soit envoyé au Directoire; 2<sup>o</sup>. qu'on lui demande compte de l'exécution des lois sur la liberté des cultes; 3<sup>o</sup>. qu'on rappelle à l'ordre tout orateur qui lance des sarcasmes contre les cultes quelconques; 4<sup>o</sup>. qu'il soit dit qu'il n'est point dérogé aux lois sur la liberté des cultes.

Ce discours sera imprimé; la discussion est ajournée à demain.

*De l'Italie, le 15 Décembre.*

Il arrive journellement à Livourne des familles Corses qui ont dû quitter leur patrie en conséquence des ordres publiés. Les troubles qui agitent cette isle depuis quelque tems, prennent tous les jours un caractère plus grave. En attendant l'arrivée des troupes françaises sous les ordres du général Casalta, on a réuni différens corps de troupes nationales pour les opposer aux mécontents qui, sont en grand nombre.

M. le marquis de Gallo est arrivé le 6 de ce mois à Florence.

*Extrait d'une lettre de Zara en Dalmatie, du 8 Décembre.*

On n'a pas eu plutôt ici la certitude, par la connoissance du traité de paix, que la Dalmatie et la baye de Cattaro resteroient à Sa M. Imp., que ces provinces se sont empressées, avec les expressions du plus touchant patriotisme de témoigner de nouveau leur joie d'appartenir définitivement à l'auguste souverain de l'Allemagne, qui fera enfin renaître parmi eux, le bonheur et l'état florissant dont jouissoient autrefois leurs provinces, avant d'être obérées par le gouvernement Vénitien, qui (pour son malheur) ne savoit pas apprécier une nation aussi brave, aussi estimable par sa fidélité et la simplicité de ses mœurs si éloignées de la corruption actuelle.

Il paroît que le général Ruckavina conservera le commandement militaire en Dalmatie.

Le général Baron de Brady, pour récompense de ses services, et surtout de la manière distinguée dont il s'est conduit, lorsque par un méentendu des François, après même la conclusion de la paix, qui étoit inconnue dans ces parages éloignés, l'amiral Bruëys a voulu par la force, l'obliger à lui abandonner

la baye de Cattaro en Albanie, a été nommé par Sa M. Imp. commandant de cette province.

*De Bruxelles, le 21 Décembre.*

L'on mande de Luxembourg que l'on prépare dans cette forteresse une grande quantité d'artillerie de gros calibre, qui est destinée à garnir les remparts de Mayence. On rassemble également beaucoup de vivres et de munitions de guerre, pour approvisionner cette importante place au moment où les troupes républicaines y entreront.

La presque totalité des ecclésiastiques de Tournai a prêté le serment prescrit. Il en est à peu près de même dans une partie de la ci-devant Flandre.

Il est question, à ce que l'on prétend, de joindre l'Escaut, la Meuse et le Rhin par un canal.

*De Bâle, le 21 Décembre.*

Le corps de troupes françaises sous les ordres du général St. Cyr, qui du Mont-Terrible étoit entré dans les dépendances de l'Evêché de Bâle, s'en est mis tranquillement en possession, malgré la protestation des régences des cantons de Berne et de Soleure. Les François devoient, pour aller à Neuveville, sur le lac de Biel, passer sur une partie du territoire de Berne; ils en ont demandé la permission à la régence de ce canton, qui la leur a accordée sur le champ. Les Bernois ont rassemblé un corps de troupes considérable sur les frontières de leur canton. Les religieux prémontrés de Bellelay ont déjà été chassés de leur pays, par ordre du général St. Cyr. Il paroît que l'objet de la députation de Berne est de faire des représentations sur la prise de possession de l'Erghuel, et qu'on n'a point à craindre que la bonne intelligence entre la Suisse et la France soit troublée.

Une nouvelle ordonnance de notre conseil enjoint à tous les émigrés sans exception d'évacuer notre territoire; presque tous ceux que nous avons ici, sont déjà partis.

*De Strasbourg, le 23 Décembre.*

Buonaparte n'est point encore arrivé; on l'attend à chaque instant; on a fait toutes les dispositions nécessaires pour le recevoir d'une manière distinguée; le canon annoncera son arrivée, et toutes les troupes qui sont ici, ainsi que la garde nationale, prendront les armes.

Le quartier-général de l'armée du Rhin est depuis quelques jours à Colmar. Les généraux Augereau et Cherin ont déjà quitté Offenbourg au commencement de cette semaine.

On vient de publier et afficher un arrêté de notre municipalité, en date du 13 de ce mois,

qui ordonne de célébrer, d'une manière convenable, les Décadis et les fêtes nationales; il est défendu aux marchands d'étaler dans les rues et sur les marchés d'autres marchandises que les comestibles, et aux ouvriers de travailler publiquement.

La fête de la paix a été fort brillante. Un nombreux cortège se rendit à la cathédrale, où des discours analogues furent prononcés; après quoi, les jeunes citoyennes de Strasbourg distribuèrent des couronnes civiques aux défenseurs de la patrie. Il y eut ensuite un grand repas, qui fut suivi d'un bal. Le soir, la ville fut illuminée.

Il a paru ces jours derniers une nouvelle proclamation du général Angereau. Elle porte en substance, que tout émigré ou prêtre réfractaire qui sera saisi sur le territoire occupé par l'armée française, sur l'une ou l'autre rive du Rhin, sera traduit de suite devant une commission militaire, pour être jugé comme espion et puni comme tel.

*De Francfort, le 26 Décembre.*

S. A. S. le Duc régnant, Frédéric Eugène de Wurtemberg, est mort dans la nuit du 25, d'une attaque d'apoplexie.

Nous avons été réquis de rectifier une erreur qui se trouve dans notre Journal, sous l'article de Londres du 24 Novembre dernier, dans lequel il est dit: que Mr. de Calonne étoit revenu à Londres muni de lettres de créance de la cour de Brunsvic. Nous sommes autorisés à déclarer que ces lettres de créance n'existent en aucune façon, et que dans le moment actuel, il n'y a personne à Londres qui soit muni de lettres de créance de la part de S. A. S. Mgr. le Duc Régnant de Brunsvic.

#### *Avertissement.*

Quoique l'année qui vient de s'écouler, ait offert les plus importants évènements, celle qui va commencer, ne sera pas moins fertile, d'autant plus que dans ce moment les négociations de paix qui vont s'entamer à Rastadt, et la lutte terrible qui est sur le point de s'engager entre la France et l'Angleterre, doivent exciter au dernier degré la curiosité et l'attention de toute l'Europe. Il sera donc singulièrement intéressant pour un chacun d'apprendre quels changemens la paix générale apportera dans l'ordre actuel des choses; de manière que les écrits périodiques ne manqueront pas d'abondantes et importantes matières.

Le *Staats-Ristretto* de Francfort, privilégié de S. M. Impériale, qui a eu le bonheur, pendant la durée de cette terrible guerre,

d'obtenir le suffrage unanime de ses lecteurs, ne négligera rien, l'année prochaine, pour les instruire de tous les faits et évènements les plus intéressans, et leur offrir dans tout son enchaînement l'histoire du tems présent; il y aura aussi pour cet effet, à la fin de chaque année un registre ou table des matières. Il paroît de cette gazette quatre Numéros par semaine, d'une demie feuille chacun, outre un supplément extraordinaire. Le prix est d'un florin 45 kreutzers pour la demie année. Les abonnés étrangers sont priés de s'adresser au bureau de poste de leur domicile, ou au plus voisin; ceux de la ville s'adresseront directement au Bureau du *Staats-Ristretto* à Francfort.

*Traité de l'Education des femmes et cours complet d'instruction, en 7 vol. in 8vo. par Madame la comtesse de Miremont.*

Quoique cet ouvrage ait été imprimé en France, il y a quelques années, nous pouvons l'annoncer comme nouveau pour l'Allemagne. A l'époque où il parut, différens journaux en firent l'éloge. L'auteur, en écrivant pour perfectionner l'éducation de ses semblables, a travaillé pour leur bonheur. On jugera des motifs et du but de Madame de Miremont par la manière dont elle s'est exprimée dans son prospectus:

*Depuis nombre d'années on entend répéter, que l'éducation est un des plus dignes objets de l'attention des gouvernemens et de l'émulation des gens de lettres. J'ai lu tout ce qu'on a publié sur cette matière, tantôt effleurée par les essais de l'inexpérience, et tantôt épuisée par les écarts du génie. Un travail de trente années n'a ouvert de nouvelles routes entre ces deux écueils. Il m'a paru que Rousseau n'avoit écrit que pour Emile, et que Mmes. de Beaumont et de L'Epinaï avoient écrit pour les enfans. J'ai voulu écrire pour les mères, causer avec elles sur leurs devoirs, les leur adoucir, pour les leur rendre plus chers, et forcer leur propre sentiment à donner plus d'action à la vérité.*

Les trois premiers volumes de cet intéressant ouvrage roulent sur différens objets d'instruction, qui tous doivent entrer dans le plan d'une bonne éducation. Les quatre autres sont entièrement historiques. Les mères qui travaillent à l'éducation de leurs filles, les femmes qui sentent le besoin de refaire la leur, et les institutrices qui sont animées d'un véritable zèle, trouveront dans cet ouvrage de grandes ressources.

Il se trouve à Hambourg, chez P. F. Fauche et compagnie, et à Francfort chez Streng, libraire,